



## Droit d'alerte

( Article5-7 du décret 82453 du 28 mai 1982 modifié)

Monsieur le Président du CTL, Président du CHSCT du Var,

Par la présente les représentants signataires de Solidaires Finances, CGT Finances et FO Finances au CHSCT de la DDFIP du Var, déposent un droit d'alerte concernant l'ensemble des agents en poste au Centre Des Finances Publiques de Brignoles faisant l'objet de travaux de rénovation d'envergure en milieu occupé.

Depuis le début des travaux de rénovation du CFP de Brignoles, Parc des Augustins, nous avons été saisis à de nombreuses reprises par les agents du site qui subissent depuis des mois les nuisances sonores provoquées par les travaux du chantier de rénovation et une présence permanente de poussières volatiles sur tout le site. Certaines journées de travail sont particulièrement pénibles en fonction des travaux exécutés. Pour les agents les conditions de travail sont déplorables et l'accueil du public s'effectue en mode dégradé. Les sanitaires ont souvent été inutilisables avec dans le pire des cas un seul toilette de disponible pour l'ensemble du personnel masculin et féminin du CFP.

En réponse à notre interpellation écrite porteuse d'interrogations, vous avez tenu à minimiser les incidences des travaux réalisés et à nous rassurer quant à la prise de conscience de la direction par des mesures que vous jugez adaptées telles les opérations de découpe du carrelage dans une pièce dédiée ou encore le renforcement de l'isolation du chantier afin de réduire autant que possible les nuisances évoquées supra. Pour autant, ces nuisances perdurent et force est de constater, notamment, le manque criant d'isolation du chantier faisant courir des risques majeurs aux agents et usagers présents sur site.

Par la présente, les signataires, représentants du personnel au CHSCT du Var, vous alertent selon les termes de l'article 5-7 du décret 82-453 modifiés déclinant la procédure du droit d'alerte.

Par ce dépôt ils tiennent à rappeler au Chef de Service Départemental sa responsabilité en matière de protection de la santé physique et morale et de la sécurité des agents placés sous son autorité. Nous demandons l'ouverture d'une enquête immédiate sur les conditions de travail au sein du CFP de Brignoles depuis le début des travaux, comme prévu au même article 5-7.

Nous demandons en outre dès à présent la consignation de ce dépôt dans le registre spécial côté et ouvert au timbre du comité.

Pour Solidaires Finances :

Pour FO Finances :

Pour la CGT Finances: